

Postulat

Pour une sécurité routière renforcée sur le chemin et aux abords des écoles

Sur le chemin de l'école, la sécurité des enfants est souvent mise à mal par un trafic automobile trop important, généré notamment par les parents-taxis et un trafic de transit.

Depuis plusieurs années, la Ville de Lausanne collabore avec les associations et structures scolaires et/ou parascolaires pour améliorer la sécurité des écolières et des écoliers ainsi que des personnes accompagnantes sur le chemin et aux abords des écoles. Des aménagements sont ainsi régulièrement réalisés, la plupart du temps par des interventions légères, tels que l'ajout d'un passage piéton ou la création d'avancées de trottoirs.

Si de telles mesures sont suffisantes dans certains cas, force est de constater que ce n'est pas le cas partout, et que les réactions, demandes et attentes des parents et acteurs scolaires et parascolaires restent nombreuses. Dans ce contexte et pour certains cas particuliers, un outil qui peut s'avérer particulièrement adapté est la mise en place d'une « rue scolaire ».

La mise en place d'une « rue scolaire » consiste à interdire la circulation aux véhicules motorisés sur la rue ou les rues d'accès à l'école de manière temporaire aux heures d'arrivée et de sortie des élèves. Ses avantages sont nombreux. En supprimant tous les conflits liés au trafic et aux manœuvres des parents-taxis devant l'école, la « rue scolaire » améliore considérablement la sécurité des enfants. Elle permet également d'améliorer la qualité de l'air, de limiter le bruit, de renforcer la convivialité et de promouvoir les déplacements en modes actifs.

Ces arguments ont déjà poussé de nombreuses villes à mettre en place ce concept, pour le plus grand bonheur des enfants et la satisfaction des parents. Historiquement, c'est à Bolzano (Italie) qu'est née la première « rue scolaire », en 1989 déjà. Depuis, le concept n'a cessé de se développer à travers l'Europe : Royaume-Uni (350 « rues scolaires » à Londres), France (plus de 60 à Paris, 23 à Lyon, 7 à Lille), Belgique (Bruxelles), Italie, Autriche, etc. La Suisse n'est pas en reste et les exemples commencent à fleurir dans l'ensemble du pays, comme à Corcelles-près-Payerne (VD), Couvet (NE), Köniz (BE) ou Ascona (TI).

A Lausanne, un projet pilote pourrait par exemple être réalisé aux alentours du collège primaire de Beaulieu, par la fermeture de l'Av. Gindroz, voire de l'Av. du Vingt-Quatre-Janvier, qui passent de part et d'autre des entrées de l'école, par exemple entre 8h00 et 8h30, 11h45 et 12h15, 13h30 et 14h00 et 15h30 et 16h00.

Sur la base des différents éléments exposés ci-dessus, le présent postulat demande donc à la Municipalité d'étudier l'opportunité de mettre en place des « rues scolaires » aux abords de certaines écoles qui s'y prêtent, afin de rendre les trajets plus sûrs et plus agréables pour les élèves.

21 septembre 2025